

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHNGERI

PROCES - VERBAL

-----

Je soussigné, ME VEJANS Daniel, Fonctionnaire dirigeant des travaux exécutés par Monsieur MASSART à Ruhengeri en ce qui concerne la maison n° 117 suivant Cahier Spécial des Charges n° 37/T.P. de 1951, déclare qu'en date du 1er AOUT 1952, les travaux suivants ont été exécutés: maçonnerie à hauteur, charpente commencée, crépis extérieur presque terminés, enduits intérieurs terminés, rejointoyage terminé.-

Fait à Ruhengeri, le 1er AOUT 1952.-

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT,

D. ME VEJANS,-

